

A full-page background image of a sunset over the ocean. The sun is a bright white circle in the center of a yellow and orange sky. The ocean below is dark blue with shimmering golden reflections from the sun.

DONNÉES FINANCIÈRES **2001**

Comptes annuels statutaires

Rapport annuel du conseil de'administration	72
Comptes annuels abrégés	78
1. Bilan après répartition	78
2. Compte de résultats	80
3. Règles d'évaluation	82
4. Bilan social	84
Rapport du commissaire	87

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2002 relatif aux **comptes annuels**, clôturés au 31 décembre 2001

Chers actionnaires,

Conformément aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités et la gestion de notre société au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Ces commentaires se basent sur le bilan après affectation du résultat. Ils sont par conséquent subordonnés à l'approbation de cette affectation par l'Assemblée Générale.

Le projet de comptes annuels a été établi conformément à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et à ses arrêtés d'exécution, et conformément aux dispositions légales et administratives applicables à l'entreprise.

Par rapport à l'exercice précédent, les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées.

Les activités de base de la société Roularta Media Group NV se situent dans trois domaines :

- les médias imprimés,
- les médias audiovisuels,
- les nouveaux médias.

En outre, RMG NV est société détentrice dans plusieurs sociétés du secteur des médias et des imprimeries.

Le bilan, le compte de résultats et les annexes vous donnent un aperçu général des activités de notre société et de ses résultats.

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent uniquement l'achat de licences pour logiciels et le développement de logiciels spécifiques, principalement pour le nouveau site Internet Easy.be.

Quant aux investissements en immobilisations corporelles, ils couvrent surtout la finition du bâtiment administratif au siège social à Roulers et l'achat d'un bâtiment annexe, d'ordinateurs et de mobilier de bureau.

Les investissements en immobilisations financières concernent principalement :

- l'acquisition de participations dans Hippos Vademecum NV, Studio Press SAS, Idéat Editions SA et Regionale Media Maatschappij NV ;

- des augmentations de capital dans le contexte d'une conversion du capital en euros et d'une augmentation de capital de Publiregioes Lda ;
- la libération du capital dans VMM NV ;
- le financement, sous forme d'emprunts, d'un nombre de nouvelles participations ainsi que de sociétés filiales où de nouveaux produits ont été lancés.

Au cours de l'exercice, la société a vendu sa participation dans Easy Solutions NV et dans Mass Transit Media NV.

Dans le cadre des nouvelles conventions avec Mercator Printing Group NV, le papier pour nos propres éditions est maintenant acheté directement par RMG et des stocks sont dès lors constitués.

Les créances commerciales comprennent une note de crédit de 3,2 millions d'euros à recevoir, faisant l'objet de discussions dont l'issue n'est pas encore connue à ce jour.

Les placements comprennent les actions propres que la société possède au 31 décembre 2001. Fin décembre 2001, la société a 131.139 actions en portefeuille. Ces actions ont été valorisées au cours de l'action Roularta au 31 décembre 2001 et une moins-value de 691.964,20 euros a dès lors été comptabilisée. Les actions propres en portefeuille au 31 décembre 2000 (119.305 au total) ont été annulées par acte notarial en octobre 2001, avec pour conséquence une diminution équivalente des réserves indisponibles (7.170.230,50 euros).

Par acte notarial, en date du 18 juin 2001, le capital a été converti en euros, soit 111.051.137,73 euros. Par le même acte, le capital de la société a été augmenté de 691.065,17 euros par la création de 61.950 nouvelles actions, assorties d'un strip VVPR, suite à la conversion de warrants, le portant ainsi à 111.742.202,90 euros. Le conseil d'administration, faisant usage du capital disponible, l'a augmenté encore de 797,10 euros pour atteindre un montant arrondi de 111.743.000 euros.

L'augmentation de la provision pour autres risques et charges provient surtout de la constitution d'une provision pour pertes sur le financement d'entreprises filiales en difficulté, début 2002.

Les dettes financières à court terme ont augmenté suite à la prise de crédits à court terme.

Bilan après affectation du résultat (en 1.000 d'euros)

ACTIF	31/12/01	%	31/12/00	%
Actifs immobilisés	215.910	69,32	208.503	66,83
Actifs circulants	95.540	30,68	103.470	33,17
TOTAL DE L'ACTIF	311.450	100	311.973	100

PASSIF	31/12/01	%	31/12/00	%
Fonds propres	164.211	52,72	172.137	55,18
Provisions et impôts différés	3.570	1,15	2.131	0,68
Dettes > 1 an	43.519	13,97	42.849	13,73
Fonds permanents	211.300	67,84	217.117	69,59
Dettes < 1 an	99.199	31,85	94.561	30,31
Comptes de régularisation	951	0,31	295	0,10
TOTAL DU PASSIF	311.450	100	311.973	100

Les données ci-dessus permettent de déduire les ratios suivants :

	31/12/01	31/12/00
1. Liquidité (actifs circulants/dettes à court terme)	0,96	1,09
2. Solvabilité (fonds propres/actif total)	52,72	55,18

COMPTE DE RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires est en diminution suite à la baisse des revenus publicitaires. En 2001, Roularta Media Group a également subi une hausse des prix du papier et des hausses salariales. Le rythme des investissements baissant, les amortissements sont en diminution (de 6,8 à 5,2 millions d'euros). Le bénéfice d'exploitation passe de 17,8 à 6,7 millions d'euros.

L'augmentation des produits financiers concerne seulement des octrois de dividendes plus élevés, plus spécifiquement un dividende intérimaire de VMM NV. Dans les charges financières, on remarquera surtout la moins-value sur actions propres, pour les valoriser au cours noté à la date du bilan, et la moins-value sur une créance à long terme dont la récupération est incertaine.

Les charges exceptionnelles ont augmenté sensiblement et ont surtout trait à des moins-values sur immobilisations financières, sur Canal Z/Kanaal Z entre autres.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat

Bénéfice à affecter	+3.818.979,52
Composé de :	
- bénéfice de l'exercice à affecter	+2.254.938,65
- bénéfice reporté de l'exercice précédent	+1.564.040,87
Bénéfice à reporter	- 49.963,52
Bénéfice à distribuer	-3.769.016,00
Composé de :	
la rémunération du capital	-3.769.016,00

La rémunération du capital est composé comme suit :

Type d'actions	Total Brut	P.M. retenu	Total Net	Nombre d'actions	Net/ Action
Actions ordinaires	€ 3.210.902,40	€ 802.725,60	€ 2.408.176,80	8.027.256*	€ 0,30
Actions ordinaires avec strip VVPR	€ 558.113,60	€ 83.717,04	€ 474.396,56	1.395.284	€ 0,34

* = 8.158.395 - 131.139 : voir infra - le dividende sur propres actions est octroyé aux autres actions.

Nous vous proposons de rendre les dividendes payables à partir du 31 mai 2002 contre remise du coupon n° 4 et, le cas échéant, le strip VVPR n° 4, aux guichets de la BBL, de la Banque Degroof et de KBC Bank.

ARTICLE 524 DU CODE DES SOCIÉTÉS

Pour les sociétés cotées en Bourse, les décisions du conseil d'administration qui peuvent résulter en un avantage patrimonial d'un actionnaire qui a une influence significative sur la nomination des administrateurs, sont soumises à une procédure spéciale décrite dans l'article 524 du Code des Sociétés.

Cette procédure, telle que prévue à l'article 524 du Code des Sociétés, a été appliquée par le conseil d'administration pour la vente, par Roularta Media Group NV, des actions de Easy Solutions NV à Cennini NV.

Du fait de son indépendance à l'égard de la décision ou de la réalisation envisagée, le conseil d'administration a donné mission aux administrateurs, messieurs Clement De Meersman, Iwan Bekaert et Jean-Pierre Dejaeghere et à l'expert, monsieur Raphael Despierre, de rédiger un rapport, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

Les conclusions de ce rapport des trois administrateurs et de l'expert sont ainsi conçues :

Les trois administrateurs et l'expert, désignés sur base de leur indépendance à l'égard de la décision ou de la réalisation envisagée, concluent que la vente de la totalité des 2.500 actions de Easy Solutions NV à Cennini NV, pour un montant de 305.000 euros, est dans l'intérêt de la société et de l'ensemble des actionnaires de la NV Roularta Media Group et ce pour les raisons suivantes :

1) Roularta Media Group a pris une participation dans Easy Solutions NV dans le but de fournir des services à des tiers en matière de développement de logiciels. Deux ans après la constitution de cette société, il est constaté que Easy Solutions NV n'a pas rempli de missions pour d'autres sociétés que Roularta Media Group NV. En outre, il lui manque des commerciaux pour promouvoir ses services auprès de tiers et se constituer ainsi une clientèle propre, autre que Roularta Media

Group NV. La société Easy Solutions semble ne pas avoir réussi à poursuivre les buts pour lesquels elle a été créée.

2) Le développement de base du site portail Easy.be, auquel Easy Solutions a contribué, est terminé. Le suivi et le maintien de ce site peut être assuré par le propre département IT de Roularta Media Group NV. Ainsi, même les commandes émanant de Roularta Media Group NV sont en diminution constante.

3) En général, on peut affirmer que les activités de Easy Solutions NV ne font pas partie du core-business de Roularta Media Group NV.

A cet égard, la décision de vendre les actions de Easy Solutions NV est dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les trois administrateurs indépendants concluent d'autre part que la vente de la totalité des actions pour le prix de € 305.000 n'avantage pas Cennini NV dans le sens d'une rémunération privilégiée qui serait accordée directement ou indirectement.

Dans la société Easy Solutions NV, il n'y a pas de plus ou moins-values notables. La société n'est pas propriétaire de licences et ne dispose pas de goodwill. Le prix de vente proposé, soit € 305.000, pour la totalité des actions, correspond à la valeur comptable des actions, ce qui est correct, vu ce qui précède.

Pour Roularta Media Group NV, les conséquences financières de cette réalisation envisagée se résument à ce que la société reçoit une compensation de 305.000 euros.

Après en avoir délibéré, sur la base du rapport précité, et tenant compte des abstentions telles que prévues à l'article 523 du Code des Sociétés, le conseil d'administration a pris la décision suivante :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la vente par Roularta Media Group NV des actions de Easy Solutions NV à Cennini NV pour le prix de 305.000 euros.

Le conseil d'administration est également d'avis qu'en ces circonstances il n'y a pas lieu de conclure à une quelconque rémunération privilégiée au bénéfice de l'un des actionnaires de Roularta Media Group.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En février 2002, Roularta Media Group NV a exercé une option put sur 5,82 % des actions de Mercator Printing Group NV. La participation de Roularta Media Group NV diminue ainsi pour atteindre 33,33 %.

Début 2002, Roularta Media Group NV a pris une participation de 51 % dans la société néerlandaise Zeeuws Vlaams Mediabedrijf BV, responsable entre autres de l'édition Zeeuwsch Vlaams Advertentieblad.

En mars 2002, il a été convenu, en accord avec Uitgeversbedrijf Tijd, actionnaire de Belgian Business Television NV, que RMG NV reprenait l'entière responsabilité pour la direction de Canal Z/Kanaal Z.

Le 1 juin 2002, ECI reprendra Media Club de Roularta Media Group NV. La collaboration entre ECI et Roularta Media Group NV est conclue pour cinq ans au moins.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER DE FAÇON CONSIDÉRABLE L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.

Nous ne prévoyons pas de circonstances notables qui pourraient influencer de façon considérable l'évolution de la société.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Il n'y a pas eu de recherche et de développement au cours de l'année 2001.

AUGMENTATION DU CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET DE WARRANTS DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a pas pris de décision en matière d'émission d'obligations convertibles et/ou de warrants dans le cadre du capital autorisé.

Le 18 juin 2001, le conseil d'administration, faisant usage du capital autorisé comme prévu dans les statuts, a augmenté le capital de 797,10 euros pour le porter à 111.743.000 euros, par incorporation du montant nécessaire en réserves et sans émission de nouvelles actions.

SUCCURSALES

La société n'a pas de succursales.

ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2001, le conseil d'administration a acheté 131.139 actions propres. Le conseil d'administration y a été autorisé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2000. Ce mandat statutaire a été renouvelé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 octobre 2001.

Les 131.139 actions ont été acquises pour le montant total de 3.236.060,80 euros. Les actions propres ont été reprises dans l'Actif, sous la rubrique 'Placements', au cours enregistré le 31 décembre 2001, pour un montant total de 2.544.096,60 euros. Suite à la baisse du cours de l'action, une moins-value sur actions propres a été comptabilisée pour un montant de 691.964,20 euros.

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 octobre 2001, les 119.305 actions acquises au cours de l'exercice 2000 ont été annulées et diminuées des réserves non disponibles.

Le droit aux dividendes sur actions propres est distribué tel quel au profit des autres actions dont les droits n'ont pas été suspendus. Les dividendes échus (coupon n° 4 - strip VVPR n° 4) sont éliminés (voir supra : tableau rémunération du capital).

ACTIONS DÉTENUES PAR UNE SOCIÉTÉ FILIALE

Les entreprises filiales de la société n'ont pas de participations dans la société Roularta Media Group NV.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE

Au cours de l'exercice 2001, le commissaire ou les personnes qui travaillent chez lui sous contrat d'emploi ont facturé un montant de 4.912,79 euros pour travaux complémentaires (entre autres la rédaction d'un rapport spécial relatif à l'émission de warrants avec suppression du droit préférentiel).

Aucune autre activité complémentaire n'a été effectuée par des personnes avec lesquelles le commissaire a, professionnellement parlant, des liens de collaboration.

DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS

Le conseil d'administration prévoit que le prix du papier continuera à baisser.

En 2002, le conseil d'administration veillera surtout à la diminution des coûts. Il restera toutefois attentif aux évolutions du marché et dès lors aux opportunités de rachat dans la gamme de produits qui sont familiers au groupe.

Le site de société Roularta Media Group (www.roularta.be) est entièrement renouvelé. Une large rubrique a été spécialement conçue pour les investisseurs, fournissant toutes les informations financières souhaitées. Ce site permet de poser des questions aux CEO et de lire les questions des autres personnes intéressées, avec les réponses qui leur ont été données. En outre, il est loisible de s'annoncer comme membre du club des investisseurs de Roularta. Les membres du club reçoivent un e-mail avec les dernières nouvelles relatives à Roularta, telles que les nouveaux produits et services, les changements de structure du groupe, les reprises, les résultats, etc. Pour les sociétés belges cotées en Bourse, c'est un précédent.

NOMINATIONS

Le mandat d'administrateur de madame Lieve Claeys et de madame Caroline De Nolf arrive à échéance le 21 mai 2002. Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de réélire mesdames Lieve Claeys et Caroline De Nolf comme administrateurs pour une période de six ans.

Monsieur Clement De Meersman va présenter sa démission comme administrateur lors de la réunion annuelle. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de nommer la Bvba Clement De Meersman, ayant son siège social à 8000 Brugge, Leffingestraat 17, représentée par son gérant Clement De Meersman, comme administrateur (indépendant) pour une période de six ans.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des membres du conseil d'administration est réglée par l'Assemblée Générale et consiste en un montant global que le conseil répartit entre le président et les autres administrateurs. Pour l'exercice 2001, la société a payé à ses administrateurs 1 million d'euros en rémunérations directes et indirectes.

PLAN DE MOTIVATION DU PERSONNEL

Stock options et warrants

La société veut continuer à motiver son management et son personnel et leur donner la possibilité de participer à la croissance de Roularta Media Group au moyen de l'évolution de l'action Roularta.

Pour cette raison, la société a élaboré, au cours de l'exercice 2001, un plan de stock options et de un plan de warrants.

Le nombre total d'actions qui peut être émis par la société, suite à ce plan de stock options du 27 juin 2001, s'élève à 82.125 actions. Le prix que les détenteurs d'options devront payer au cours des périodes d'exercice, pour exercer une option et acquérir une action, a été fixé à 18,20 euros. Au total, 73.575 options ont été attribuées aux participants sélectionnés par le comité, chaque option donnant droit à une action.

En octobre 2001, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé d'émettre 200.000 warrants qui donnent chacun le droit à souscrire à une nouvelle action, aux conditions et selon les modalités de Plan de Warrants II. Le prix que les détenteurs de warrants devront payer au cours des périodes d'exercice, pour exercer une option et acquérir une action, a été fixé à 20,13 euros. Au total, 114.600 warrants ont été attribués aux participants sélectionnés par le comité.

DÉCHARGE

Nous prions l'Assemblée Générale de vouloir approuver les comptes annuels qui lui ont été présentés, accepter l'affectation du résultat proposée et donner décharge aux administrateurs et au commissaire de l'entreprise relativement à l'exercice de leur mandat.

*Etabli à Roeselare, le 22 mars 2002
Le Conseil d'Administration*



comptes annuels statutaires

RAPPORT ANNUEL 2001 ROULARTA MEDIA GROUP

BILAN STA

1. BILAN STATUTAIRE APRES REPARTITION

ACTIF	EN MILLIERS D'EUROS	2001	2000
Actifs immobilises		215.910	208.503
I. Frais d'établissement		510	1.021
II. Immobilisations incorporelles		6.962	8.621
III. Immobilisations corporelles		18.249	18.628
A. Terrains et constructions		14.365	14.307
B. Installations, machines et outillage		1.274	1.488
C. Mobilier et matériel roulant		2.551	2.425
E. Autres immobilisations corporelles		59	103
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0	305
IV. Immobilisations financières		190.189	180.233
A. Entreprises liées		149.037	138.424
1. Participations		135.183	129.716
2. Créances		13.854	8.708
B. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40.243	40.833
1. Participations		39.914	40.029
2. Créances		329	804
C. Autres immobilisations financières		909	976
1. Actions et parts		652	714
2. Créances et cautionnements en numéraire		257	262
Actifs circulants		95.540	103.470
V. Créances à plus d'un an		332	0
B. Autres créances		332	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		4.332	0
A. Stocks		4.332	0
1. Approvisionnements		4.126	
2. En-cours de fabrication		206	
VII. Créances à un an au plus		77.822	85.575
A. Créances commerciales		73.286	81.980
B. Autres créances		4.536	3.595
VIII. Placements de trésorerie		2.544	7.282
A. Actions Propres		2.544	7.170
B. Autres placements			112
IX. Valeurs disponibles		9.237	9.640
X. Comptes de régularisation		1.273	973
Total de l'actif		311.450	311.973

BILAN STATUTAIRE 2001 2000

PASSIF	EN MILLIERS D'EUROS	2001	2000
Capitaux propres		164.211	172.137
I. Capital		111.743	111.051
A. Capital souscrit		111.743	111.051
II. Primes d'émission		309	312
IV. Réserves		52.025	59.093
A. Réserve légale		11.105	11.105
B. Réserves indisponibles		2.544	7.755
C. Réserves immunisées		1.871	1.768
D. Réserves disponibles		36.505	38.465
V. Bénéfice reporté		50	1.564
VI. Subsidés en capital		84	117
Provisions et impôts différés		3.570	2.131
VII. A. Provisions pour risques et charges		3.067	1.676
1. Pensions et obligations similaires		670	380
4. Autres risques et charges		2.397	1.296
B. Impôts différés		503	455
Dettes		143.669	137.705
VIII. Dettes à plus d'un an		43.519	42.849
A. Dettes financières		43.482	42.613
4. Etablissements de crédit		6.197	6.197
5. Autres emprunts		37.285	36.416
D. Autres dettes		37	236
IX. Dettes à un an au plus		99.199	94.561
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			1.043
B. Dettes financières		9.618	0
1. Etablissements de crédit		9.618	
C. Dettes commerciales		68.516	68.999
1. Fournisseurs		67.756	67.219
2. Effects à payer		760	1.780
D. Acomptes reçus sur commandes		10.007	10.031
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		6.680	7.441
1. Impôts		2.253	2.061
2. Rémunérations et charges sociales		4.427	5.380
F. Autres dettes		4.378	7.047
X. Comptes de régularisation		951	295
Total du passif		311.450	311.973

COMPTES DE RESULTATS

2. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE

COMPTE DE RESULTATS	EN MILLIERS D'EUROS	2001	2000
I. Ventes et prestations		281.605	295.932
A. Chiffre d'affaires		271.333	280.267
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution		206	
D. Autres produits d'exploitation		10.066	15.665
II. Coût des ventes et des prestations		-274.884	-278.122
A. Approvisionnements et marchandises		193.364	192.394
I. Achats		197.491	192.394
2. Variation des stocks		-4.127	
B. Services et biens divers		47.843	51.719
C. Rémunérations, charges sociales et pensions		27.350	25.710
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		5.243	6.875
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		-211	-193
F. Provisions pour risques et charges		155	230
G. Autres charges d'exploitation		1.140	1.387
III. Bénéfice d'exploitation		6.721	17.810
IV. Produits financiers		7.556	3.655
A. Produits des immobilisations financières		7.057	3.311
B. Produits des actifs circulants		377	244
C. Autres produits financiers		122	100
V. Charges financières		-5.001	-3.560
A. Charges des dettes		2.357	1.929
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II. E		1.735	808
C. Autres charges financières		909	823
VI. Bénéfice courant avant impôts		9.276	17.905
VII. Produits exceptionnels		777	33.126
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		210	10
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		177	869
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		354	32.207
E. Autres produits exceptionnels		36	40

'S STATUTAIRE 2001 2000

VIII. Charges exceptionnelles	-6.388	-2.110
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	177	362
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	3.684	1.517
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	1.236	84
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	1.166	109
E. Autres charges exceptionnelles	125	38
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	3.665	48.921
IX. Bis	-48	-153
A. Prélèvements sur les impôts différés	66	188
B. Transfert aux impôts différés	-114	-341
X. Impôts sur le résultat	-1.259	-7.365
A. Impôts	-1.278	-7.365
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	19	
XI. Bénéfice de l'exercice	2.358	41.403
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	-103	-291
A. Prélèvements sur les réserves immunisées	66	216
B. Transfert aux réserves immunisées	-169	-507
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	2.255	41.112

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS EN MILLIERS D'EUROS	2001	2000
A. Bénéfice à affecter	3.819	42.853
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	2.255	41.112
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1.564	1.741
C. Affectations aux capitaux propres		-36.524
2. A la réserve légale		9.255
3. Aux autres réserves		27.269
D. Résultat à reporter	-50	-1.564
1. Bénéfice à reporter	50	1.564
F. Bénéfice à distribuer	-3.769	-4.765
1. Rémunération du capital	3.769	4.765

3. RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à la valeur d'acquisition et sont amortis à 100%. Dans le cas où ces frais d'établissement comprennent des montants importants, ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les titres acquis de tiers ou les titres obtenus par une mise de fonds. Elles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée.

La durée de vie de la plupart des titres atteint 10 à 12 ans : ils sont amortis linéairement à 10 % et 8,33 %.

De manière exceptionnelle, il arrive qu'un titre soit amorti linéairement à 25 %.

Les logiciels sont amortis linéairement à 20 % ou à 33,33 %.

Les frais d'étude et de développement sont immédiatement imputés sur le compte de résultats. Le Conseil d'Administration peut décider l'activation de montants importants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont estimées à la valeur d'acquisition, dont on déduit les amortissements et les diminutions de valeur appliqués. Les frais supplémentaires comme ceux de mise en service et de transport sont imputés au résultat. La TVA non déductible sur les voitures est activée.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les pourcentages d'amortissement suivants :

	Linéaire		Dégressif	
	min.	max.	min.	max.
- terrains		0%		
- constructions	2%	10%	4%	20%
- parkings			10%	25%
- diverses installations	5%	20%	10%	40%
- gros entretien	10%	50%	10%	25%
- machines	20%	33,33%	20%	50%
- matériel de bureau	10%	33,33%	20%	50%
- matériel roulant	20%	33,33%		
- immobilisations en cours (pas d'acomptes versés)	0%			

Le matériel et les machines d'occasion sont amortis linéairement à 50 %.

Les œuvres d'art qui ne subissent pas de diminution de valeur ne sont pas amorties.

Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sur immobilisations financières sont appliquées en cas de dévalorisation durable.

Les créances sur des entreprises liées sont reprises sous les immobilisations financières si le Conseil d'Administration a l'intention de supporter le créancier de manière durable. Ces créances sont reprises à leur valeur nominale.

Stocks

Les matières premières, les matières auxiliaires et les marchandises sont estimées selon la méthode FIFO. Les stocks surannés et à rotation lente sont dépréciés systématiquement. Le stock disponible d'imprimés est estimé au prix de fabrication, frais indirects de production compris.

REGLES D'ÉVALUATION

Créances

Les créances sont estimées sur base de leur valeur nominale.

Les dépréciations sont appliquées proportionnellement soit aux pertes constatées, soit sur base des soldes individuels jugés douteux.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions sont évaluées au taux du 31.12 de l'exercice.

Ces rubriques sont imputées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les frais à transférer (prorata des frais qui sont à la charge des exercices suivants) et les produits acquis (prorata des produits relatifs à l'exercice écoulé) sont imputés sur les comptes de régularisation de l'actif.

Subsides en capital

Cette rubrique comprend les subsides en capital attribués. Ceux-ci sont repris dans le résultat selon le rythme d'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

Le montant des impôts différés sur les subsides en capital est transféré vers le compte "Impôts différés".

Provisions pour risques et charges

Sur base d'une estimation réalisée par le Conseil d'Administration à la date du bilan, des provisions sont instaurées pour couvrir les pertes éventuelles qui sont probables ou certaines mais dont la portée n'est pas encore déterminée précisément.

Dettes

Les dettes sont reprises dans le bilan sur base de leur valeur nominale.

A la date du bilan, les provisions sociales, fiscales et commerciales nécessaires sont constituées.

Comptes de régularisation (passif)

Les frais à imputer (prorata des frais relatifs à l'exercice social écoulé) et les produits à transférer (prorata des produits pour les exercices sociaux suivants) sont imputés sur les comptes de régularisation du passif.

Devises étrangères

Les créances et les dettes en devises étrangères sont portées en compte lors de leur création au cours en vigueur pendant la période. Les créances et les dettes exprimées en devise étrangère sont converties à la fin de l'exercice au taux de clôture sauf si celles-ci sont garanties spécifiquement. Les écarts de conversion qui en découlent sont imputés au compte de résultats si le calcul par monnaie donne lieu à un écart négatif et ils sont repris sur les comptes de régularisation du passif si le calcul par monnaie donne lieu à un écart positif.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les revenus de publicité net, après déduction des commissions des centrales d'achat et agences de publicité, et après déduction des commissions des distributeurs et libraires pour le chiffre d'affaires de la vente au numéro.

4. BILAN SOCIAL

Numéro ONSS : 036-1551615-87

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 130.00 218.00

BILAN

I. Etat des personnes occupées

	Temps plein 2001	Temps partiel 2001	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2001	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2000
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel				
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	575,8	81,3	632,4 (ETP)	771,3 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	886.911	88.767	975.678 (T)	1.252.533 (T)
Frais de personnel (en milliers d' euros)	25.162	2.188	27.350 (T)	25.710 (T)
			Temps plein	Temps partiel
				Total en équivalents temps plein
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		547	79	602,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		542	78	596,4
Contrat à durée déterminée		4	1	4,7
Contrat de remplacement		1		1,0
c. Par sexe - Hommes		205	9	210,8
- Femmes		342	70	391,3
d. Par catégorie professionnelle				
Employés		494	75	546,6
Ouvriers		53	4	55,5
B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise Au cours de l'exercice				Personnel Intérimaire
Nombre moyen de personnes occupées				50,4
Nombre effectif d'heures prestées				97.075
Frais pour l'entreprise (en milliers d' euros)				1.434

BILAN SOCIAL 2001 2000

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A. Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	125	14	135,9
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	124	14	134,9
Contrat pour un travail bien défini	1	-	1,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes :			
Secondaire	23	1	23,8
Supérieur non universitaire	23	1	23,7
Universitaire	4	-	4,0
Femmes :			
Secondaire	35	9	41,7
Supérieur non universitaire	28	3	30,7
Universitaire	12	-	12,0
B. Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	158	18	171,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	157	18	170,8
Contrat pour un travail bien défini	1	-	1,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes :			
Primaire	4	-	4,0
Secondaire	26	3	28,2
Supérieur non universitaire	33	3	35,1
Universitaire	7	1	7,8
Femmes :			
Secondaire	39	8	45,2
Supérieur non universitaire	39	2	40,6
Universitaire	10	1	10,9
d. Par motif de fin de contrat			
Pension	2	1	2,6
Prépension	2	1	2,8
Licenciement	54	9	61,3
Autre motif	100	7	105,1

BILAN SOCIAL

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

MESURE EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en 1.000 EUR)
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	1	0,8	4.951
1.9. Interruption complète de carrière	9	9,0	4.337
1.10 Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	13	12,6	15.292
2. Autres mesures			
2.3. Stage des jeunes	1	1,0	
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	19	18,7	
2.7. Prépension conventionnelle	3	2,8	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
- Total pour l'exercice	43	42,2	
- Total pour l'exercice précédent	127	126,5	

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Total des initiatives en manière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Nombre de travailleurs concernés	Nombre d'heures de formation suivies	Coût pour l'entreprise
Hommes	205	5.533	300
Femmes	342	4.190	236

RAPPORT DU COMMISSAIRE

sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2001 présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001, dont le total du bilan s'élève à 311.450.320,27 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.358.495,43 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

D'après les comptes annuels et d'après le rapport de gestion, la SA ROULARTA MEDIA GROUP est concernée dans un différend. Le différend porte sur des factures pour un montant total de 3.203.027,35 EUR lesquelles sont contestées par la SA ROULARTA MEDIA GROUP. Ce différend est repris dans la comptabilité sans effet sur le résultat de l'exercice. Le résultat final du différend et les conséquences éventuelles sur les comptes annuels ne peuvent pas être déterminé à ce moment.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par le Code des Sociétés et concorde avec les comptes annuels.
- Par ce rapport, le conseil d'administration vous a informé conformément à l'article 524 du Code des Sociétés, de la conclusion d'un contrat entre votre société et la SA CENNINI. Ce contrat porte sur la vente de la totalité des 2.500 actions de la SA EASY SOLUTIONS à la SA CENNINI pour un montant de 305.000 EUR.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou le Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 2 avril 2002

Le Commissaire,

DELOITTE & TOUCHE
Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL
Représentée par Jos Vlamincx